



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

police et gendarmerie

Question au Gouvernement n° 2283

Texte de la question

## BILAN DES GIR

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier, pour le groupe UMP.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, dès votre arrivée au Gouvernement, vous avez mis en place un dispositif très innovant de lutte contre l'économie souterraine et les différentes formes de délinquance, sources d'insécurité et de déstructuration sociale, afin de rétablir, partout où cela était nécessaire, la loi de la République.

Le 22 mai 2002, une circulaire interministérielle créait les groupements d'intervention régionaux, les GIR. En juillet de la même année, 29 étaient opérationnels. Il s'agissait, pour la première fois, d'associer policiers, gendarmes, douaniers, agents des services fiscaux, des directions départementales du travail et de l'emploi ainsi que de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Ces structures permanentes, placées sous une direction bicéphale, partagée entre le préfet, garant de l'ordre public, et le procureur de la République, acteur de la poursuite judiciaire, interviennent sur l'ensemble du territoire français depuis trois ans, dans des conditions souvent difficiles et complexes.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, à un moment où la sécurité des biens et des personnes est au coeur de l'actualité, il m'a semblé nécessaire que vous puissiez faire devant la représentation nationale le bilan de l'activité des GIR, dispositif central de lutte contre les réseaux mafieux et les trafics illicites en tout genre.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, le bilan des GIR est remarquable. Ces groupements ont été difficiles à mettre en place car il n'était pas dans nos traditions de faire travailler ensemble des services jusqu'alors habitués à intervenir chacun de leur côté.

Les GIR, qui regroupent 288 fonctionnaires et militaires, ont, depuis leur création, conduit 1 600 enquêtes, lesquelles ont permis d'interpeller 12 000 personnes et d'en placer 3 205 sous dépôt. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Ont été saisis 27 millions d'euros, 1 500 armes, 5 tonnes de cannabis, 100 kilos de cocaïne, 1 300 véhicules achetés avec l'argent de la drogue et des trafics.

J'insiste : ces affaires ne seraient pas sorties s'il n'y avait pas eu les GIR. Les GIR ne sont pas un service de police judiciaire comme les autres, ils mènent une action spécifique.

Aujourd'hui même, monsieur Morel-A-L'Huissier, soixante enquêtes sont en cours dans plusieurs quartiers pour démanteler l'économie souterraine, neuf viennent d'aboutir, qui ont conduit à dix-huit interpellations.

M. Yves Fromion et M. Georges Tron. Très bien !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Et dans les heures qui viennent, plusieurs dizaines d'autres enquêtes devraient déboucher sur des interpellations. Nous venons par ailleurs de décider la création d'une plate-forme d'identification des avoirs criminels.

M. Michel Lefait. Appelez la télé !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Que personne ne se trompe : l'action de sécurité dans nos quartiers n'est pas seulement une action qui est liée aux violences urbaines. C'est une action déterminée qui s'installera le temps qu'il faudra pour que les habitants des quartiers et des banlieues aient le droit à la même sécurité que tous les autres Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de*

*(l'Union pour un mouvement populaire et sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

## Données clés

**Auteur** : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription** : Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2283

**Rubrique** : Sécurité publique

**Ministère interrogé** : intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire** : intérieur et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 novembre 2005